

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

du 29 mars 2016

Date de convocation : 24 mars 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille seize, le 29 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER

ABSENTS :

EXCUSES : Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Monsieur le Maire demande aux élus du conseil municipal et au public présent d'observer une minute de silence, pour rendre hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Demande de subvention Espace Socio Culturel. A l'unanimité le conseil municipal est d'accord.

Approbation du procès-verbal du 7 mars 2016

Il est adopté à l'unanimité.

1 – COMPTE DE GESTION 2015: adopté à l'unanimité

Le compte de gestion 2015 s'avère conforme au compte administratif autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Pour 14, abstentions 4

Il est présenté au conseil et la synthèse relative à l'exercice 2015 est identique au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune.

Le Compte Administratif 2015 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

. Recettes	1 314 789,28
. Dépenses	936 046,06
. Excédent	378 743,22

Section d'investissement :

. Recettes	731 500,42
. Dépenses	885 351,38
. Déficit	153 850,96

Compte tenu des reports de 2014,

. Recettes de fonctionnement au compte 002 :	
. excédent de fonctionnement reporté	141 405,17
. Dépenses d'investissement au compte 001 :	
. excédent d'investissement reporté	158 519,25

Le résultat de clôture 2015 permet de constater :

. Section de fonctionnement : résultat excédentaire :	520 148,39
. Section d'investissement : résultat excédentaire :	4 668,29

Patrick Moura demande des explications sur des dépenses d'investissement, il demande également à recevoir dans sa totalité le grand livre comptable. Marie-Joëlle Debaty fait remarquer que le Grand livre et l'ensemble des écritures comptables sont consultables à la Mairie par tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire lui fera adresser soit en PDF ou sur support papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur Marc Canton, Maire, procède au vote. Patrick Moura précise qu'il va s'abstenir du fait qu'il n'a pas eu en mains tous les chiffres avant le

conseil municipal. Il est alors procédé au vote sous la présidence d'Antoine Cuyaubère, premier adjoint.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 : adopté à l'unanimité

Le compte administratif laisse apparaître :

. Section de fonctionnement : résultat excédentaire :	520 148,39
. Section d'investissement : résultat excédentaire:	4 668,29

Constatant sur la section d'investissement que le reste à réaliser en :

. recettes est de :	221 626,00
. dépenses est de :	202 090,00

il y a un excédent d'investissement de : 19 536,00

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement :

. Fonctionnement au compte 002 :	520 148,39
. Investissement au compte 001 :	4 668,29

4 – SUBVENTION MAISON DE L'ENFANCE: adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe financièrement pour les enfants d'Asson fréquentant un centre de loisirs. La participation communale pour l'année 2015 s'élève à 9 140 € à mandater sur le compte 657341.

5 – ACQUISITION PARCELLE ZAC : adopté à l'unanimité

Suite à la réunion plénière où Monsieur Brossard de la SEPA a présenté le compte-rendu d'activité de la ZAC, dont le contrat de concession arrive à expiration le 30 mars 2017, Monsieur le Maire propose l'achat du lot B jouxtant la propriété Pétrique Tambourré de 3211 m² au prix de 73 249,92 € TVA sur marge comprise, coût du m² pour un peu plus de 22,80 €.

Patrick Moura souhaite savoir quelle est l'idée sur l'intention de cette acquisition.

Monsieur le Maire répond qu'il y a la possibilité d'acheter l'atelier visité il y a quelques jours et aussi de vendre la maison Pétrique. De cette parcelle à vendre par la SEPA il s'agira, soit de faire des lots à bâtir, soit de mettre ce terrain en vente avec la maison Pétrique. Il précise que compte-tenu des éléments figurants au dossier et avant d'initier un quelconque projet, il conviendra de consulter, d'une part l'ancien propriétaire, mais également l'ancienne société voulant se porter acquéreur.

Monsieur le Maire tient au respect de ce droit de préemption, tout sera fait en ce sens.

Selon Patrick Moura il y a plein de choses à vendre sur la commune, il ajoute aussi ne pas vouloir rester à regarder et indique également qu'il n'était pas utile d'acheter le terrain Rigal.

Monsieur le Maire fait remarquer que le terrain Rigal est destiné à être utilisé pour les besoins de l'évolution de l'école et que son acquisition avait déjà été proposée par Monsieur Moura à Monsieur Rigal à un prix supérieur.

Marie Joëlle Debaty fait remarquer que la Maison Pétrique n'est qu'un déficit pour la commune.

6 - SDEPA ECLAIRAGE PUBLIC chemin d'Artigaret : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au SDEPA, de procéder à l'étude de travaux : chemin Artigaret jusqu'à l'intersection de la rue du Gabizos et également une extension depuis la salle des sports jusqu'à devant chez Monsieur Ouilhon. Madame la Présidente du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui représentent 41 mètres Chemin des Arribarrouys et 218 mètres Chemin Artigaret.

Le montant des dépenses est estimé à 33 294,06 € pour une participation du Syndicat de 12 029,61, FCTVA de 5 262,23, la commune 14 787,11 et privé pour 1 215,11.

7 – FINANCEMENT ROND-POINT RD 35 : adopté à l'unanimité

Destiné à sécuriser la sortie de la ZAC de la Bastide et la sortie du parking Pétrique sur la RD 35, l'étude faite est d'un montant de 75 974,75 € avec 45 070,00 € pris en charge par le département, 23 807,64 € au titre de la commune. Le département souhaite conventionner. La part communale, la part privée et la part de la SEPA seront financées par convention avec la SEPA. Les travaux vont débiter en mai.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE SOCIO-CULTUREL: adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire. Le montant des travaux estimés est de 126 508,48 € HT et les honoraires de 15 827,08 € HT. Le conseil accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

La commission des finances va se réunir le mercredi 6 avril : préparation du budget.

Jean-Jacques Claverie fait part d'un incident survenu sur le terrain communal de la Bathorbe, des enfants ont malencontreusement mis le feu, ils ont immédiatement prévenu leurs parents qui ont alerté les pompiers. Peu de dégâts à déplorer et une grosse peur pour les enfants.

Séance levée à 22 h 03